



## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du mercredi 25 juin 2025

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le Mercredi 25 juin 2025, à la Mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi 19 juin 2025. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

### Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Françoise OLIVE – Monsieur Anthony BLOYET – Madame Alexia SANCHEZ - Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.  
Madame Véronique ANDREU – Madame Sylvie BUIGUES – Monsieur Gérard CIBRAY - Monsieur Jean Charles CONTE – Monsieur Ludovic DARENGOSSE - Monsieur Pierre ESTRYPEAU – Monsieur Michel FALCONNET – Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Émilie PEZET, conseillers(ères) municipaux.

### Absents excusés avec pouvoir :

Monsieur Aäli HAMDANI à Monsieur Cédric MAUREL,  
Monsieur Bernard BERINGUIER à Madame Emilie PEZET,  
Madame Mylène MONCERET à Marie Hélène PEREZ,  
Monsieur Bastien YERLES MONCERET à Monsieur Ludovic DARENGOSSE

### Absents :

Jérôme BRIERE, Alexandre CHATAIGNER, Benoît MUNOZ, Élisabeth CORDEIRO

### Secrétaire de séance :

Madame Françoise OLIVE

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 23
- Nombre de conseillers représentés : 4

---

2025-064 ENFANCE/JEUNESSE : IFAC : Convention d'organisation de session BAFA sur site à Bessières

---

Rapporteur : Madame Alexia SANCHEZ.

**ADOPTE**

Votants : 23

Abstentions : 0

Exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

À la demande de Monsieur le Maire, Madame Alexia SANCHEZ, 7<sup>ème</sup> adjointe, énonce au Conseil municipal, que la commune souhaite signer une convention avec l'IFAC, association d'éducation populaire, afin que des sessions de formations BAFA puissent se dérouler sur la commune.

La présente convention définit les modalités d'organisation et les engagements des deux parties.

La Ville met à disposition les locaux nécessaires et assure le relais de communication et de coordination avec les stagiaires, tandis que l'IFAC prend en charge l'organisation pédagogique, l'encadrement et la gestion administrative des formations.

La première session de formation est envisagée aux dates suivantes :

- Formation générale : vacances de la Toussaint 2025.

Madame la 7<sup>ème</sup> adjointe précise que l'ensemble des documents sont liés au présent projet de délibération.

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MADAME LA 7<sup>ème</sup> ADJOINTE, ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **APPROUVE** la signature de la convention avec l'IFAC – Établissement Midi Pyrénées, pour l'organisation des sessions BAFA sur la commune de Bessières en 2025, telle que présentée en annexe ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour l'application de la présente convention, et la signature de toutes les pièces, actes et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,  
les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme, le Maire.

Cédric MAUREL

